

COMPTE RENDU C.C.E. DU 7 AVRIL 2004

AVIS SUR LE PROJET D'EVOLUTION DES MODES D'ENCAISSEMENT EN HYPERMARCHES

Présence de M. HANOTEAU, D.R.H. branche hypermarché.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un test et que ce système est un complément à la batterie caisses. Si le test marche, il sera développé sur 2 ou 3 autres sites avant un développement total. Il n'existe à ce jour pas de projets de ce type en supermarchés.

Le test débute en mai 2004 et M. MASSUS propose d'organiser une visite sur le site et propose que M. HANOTEAU vienne faire un bilan au C.C.E. d'automne pour nous informer des bons points et des dysfonctionnements observés.

DECLARATION C.F.D.T. :

« Concernant la mise en place du «self check out » et du «self scanning » même s'il s'agit de nouvelles technologies, si un des objectifs est d'améliorer les conditions de travail des caissières, c'est une philosophie qui aurait dû être appliquée depuis bien longtemps, cela aurait évité nombre de maladies professionnelles.

Si le système nécessite de retirer 2 caisses traditionnelles pour mettre 4 caisses «self check out » nous pouvons nous interroger sur le devenir des caissières et de l'emploi en général. Quant au « self scanning » si cela présente l'avantage de la rapidité il est certain que là aussi il y aura une incidence sur l'emploi.

De plus, vous dites que si l'essai n'est pas concluant à Chasse vous envisagez un nouveau test dans un autre magasin. S'il y avait reclassement des hôtesse de caisse, vous ne nous donnez aucune assurance sur leur devenir.

Compte tenu des éléments que nous venons d'énoncer, la C.F.D.T. donne un avis défavorable à ce projet ».

AVIS FAVORABLE : F.O. / C.F.T.C. / C.G.C. / AUTONOMES soit 21 voix.

AVIS DEFAVORABLE : C.F.D.T. / C.G.T. / UNSA soit 9 voix.

AVIS SUR LE PROJET D'EVOLUTION DU CONCEPT HYPERMARCHES

Il est rappelé que c'est un magasin en grande difficulté qui comporte 220 salariés. Il faudra en retirer 40 d'après les premières études. La priorité est à l'emploi et il n'est pas envisagé de mettre en place un P.S.E. mais de reclasser les salariés sur les sites de TOULOUSE.

Une reformulation de l'ordre du jour est faite : il s'agit d'une consultation et avis sur l'hypermarché de Basso Combo.

DECLARATION C.F.D.T. :

« La C.F.D.T. s'interroge sur le choix fait de Basso Combo : si l'idée de créer une enseigne plus discount est en soi compréhensible nous ne pouvons concevoir que ceci se fasse dans des magasins déjà existants, les salariés n'ont pas à subir en permanence les décisions dont le seul objectif est la rentabilité à outrance pour satisfaire les actionnaires. Il y aura forcément une incidence sur l'emploi et cela la C.F.D.T. ne peut le cautionner. Les seuls éléments qui nous sont fournis concernent des données économiques mais qu'advient-il du personnel de ce magasin ? Par expérience, nous avons pu constater à plusieurs reprises que des magasins que la Direction pensait condamner se sont relevés.

Il apparaît à la C.F.D.T. qu'il s'agit seulement d'un choix stratégique. Notre souci est que cela se développe sur d'autres magasins.

En conséquence, la C.F.D.T. donne un avis défavorable ».

AVIS FAVORABLE : F.O. / C.F.T.C. / C.G.C. / AUTONOMES soit 21 voix.

AVIS DEFAVORABLE : C.F.D.T. / C.G.T. / UNSA soit 9 voix.

AVIS DU COMITE CENTRAL SUR LES BILANS SOCIAUX

BILAN SOCIAL DES SALARIES

DECLARATION C.F.D.T. :

« Le document a déjà été largement interprété, la C.F.D.T. met l'accent sur les licenciements pour autres causes qui ont considérablement augmenté : en 2003, 50% de plus qu'en 2001, les accidents du travail et l'absentéisme augmentent.

Nous constatons qu'il n'y a aucune évolution de la société cette année.

La C.F.D.T. donne un avis défavorable ».

AVIS DEFAVORABLE : C.F.D.T. / C.G.T. / F.O. / C.F.T.C. / UNSA / AUTONOMES soit 26 voix.

ABSTENTION : C.G.C. soit 4 voix.

BILAN SOCIAL DES GERANTS

Suite à l'interpellation de la C.F.D.T. sur les sommes des œuvres sociales, la Direction a donné les bons chiffres car il y avait effectivement une erreur.

**AVIS FAVORABLE : F.O. / C.F.T.C. / C.G.C. / UNSA / AUTONOMES
soit 22 voix.**

ABSTENTION : C.F.D.T. / C.G.T. soit 8 voix.

COMPTE-RENDU COMMISSION EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- Un projet d'accord interprofessionnel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être signé le 19 mars au niveau national.
- Légère augmentation des embauches femmes cadre en CDI.
- Diminution du nombre de femmes agent de maîtrise promues cadres. Par contre sensible augmentation du nombre de femmes employées promues agent de maîtrise.
- M. BOURGERON nous informe que cette année CASINO pourrait arriver à un Accord concernant ce domaine.

DECLARATION C.F.D.T. :

« Comme chaque année, nous pouvons constater que les inégalités subsistent. L'objectif serait d'arriver à une égalité salariale et de donner des conditions de travail de façon à pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale. Il y a de gros progrès à faire en ce qui concerne le déroulement de carrière et la pris en compte des compétences des femmes. Pour ce qui est de l'embauche des femmes à temps plein ou leur passage de temps partiels à temps complets, à aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments, mais au sein des établissements nous n'avons pas constaté de changements significatifs. En revanche, les éléments dont nous disposons concernant la formation, montrent bien que tant quantitativement que qualitativement les femmes ne sont pas traitées de la même façon que les hommes.

En résumé, nous souhaiterions qu'à CASINO les esprits changent afin d'améliorer durablement la situation des femmes dans l'entreprise ».

COMPTE-RENDU COMMISSION LOGEMENT

- Au niveau logement la situation commence à devenir difficile en raison de la diminution du turn over des logements sociaux, à la destruction d'un certain nombre d'immeubles de logements sociaux.
- L'aide LOCA PASS fonctionne bien et son nombre est chaque année en augmentation.
- La répartition approximative par catégorie de salariés est la suivante : LOCA PASS = plus particulièrement les salariés employés / MOBILI PASS = encadrement / PASS TRAVAUX = tout le monde.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE MUTUELLE

- **EFFECTIFS** : au 1^{er} janvier 2004 il y avait 42 697 actifs et 6 662 retraités.
- **RESULTATS RETRAITES** : Depuis 3 ans, une augmentation de 5% supplémentaires sur les cotisations des retraités par rapport à celle des actifs. Le résultat retraité s'est amélioré par rapport aux années précédentes.
- **RESULTATS ACTIFS** : L'augmentation des dépenses de santé pour MIEL MUTUELLE ont été très inférieure aux statistiques nationales 2.5% pour 6.7%. Les prestations sont stables.
- **RESULTATS GROUPE CASINO** : La situation est très bonne. Il est constaté de plus en plus de suppression de l'adhésion du conjoint qui a dans son entreprise une mutuelle obligatoire, le problème le plus inquiétant est le fait que certaines mutuelles demandent l'adhésion de toute la famille.